

12 Politique, spécial rétro 2015

Remaniement du gouvernement

Une équipe de défis

J.K.M

Libreville/Gabon

LE 11 septembre 2015, le gouvernement a été remanié. Reconduit à sa tête, le Pr Daniel Ono Ondo s'est vu confier la mission de diriger une équipe composée de quarante-cinq membres, dont la particularité était de compor-

ter trois vice-Premiers ministres (Paul Biyoghe Mba, Séraphin Moundounga et Flavien Nzengui Nzoundou). Et d'avoir enregistré les désistements de Jean de Dieu Moukagni Iwangou, alors président du Front de l'opposition pour l'alternance (Fopa), et Jean-Robert Endamane, membre du Rassemblement pour le Gabon (RPG). Des désistements compensés par les entrées de

Mathieu Mboumba Nziengui (UPG) et Jean-Sylvain Bekalé Nzé. A quelques mois d'échéances électorales capitales, notamment la Présidentielle, le gouvernement Ono Ondo III est apparu, aux yeux de plusieurs observateurs, comme une équipe de défis, orientée vers la matérialisation des réformes impulsées par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, et chargée

de traduire en actes le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE). Des objectifs louables, au regard des attentes des populations, confrontées à la cherté de la vie et à une paupérisation galopante. C'est dire que dans un contexte de crise financière, consécutive à la chute du prix du baril de pétrole, la nouvelle équipe gouvernementale suscite plein d'espoirs, tout en étant assujettie à une



Photo : Prince Jackson

Le gouvernement "Ono Ondo III", entourant le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, au sortir du premier Conseil des ministres.

obligation de résultats. D'autant plus qu'elle a été bâtie en tenant compte des équilibres géopolitiques et de l'envergne politique de ses différents membres.

Deuil

Rogombe et Mba Obame : de l'autre côté du voile

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

LE mois d'avril 2015 restera gravé dans les mémoires des gabonais. Comme le 10 mars 2009, date du décès d'Edith Lucie Bongo Ondimba, et le 9 juin de la même année, Omar Bongo Ondimba, les 10 et 12 avril 2015 sont devenues, elles aussi, des dates historiques au Gabon. En effet, Rose Francine Rogombe et André Mba Obame, deux figures emblématiques du pays, ont tiré leur révérence en l'espace de deux jours. La première citée a rejoint le



Photo : Brice Bandoma

La dépouille de Rose-Francine Rogombe exposée au Sénat.

monde des ancêtres, ainsi que le disent les Africains, le 10 avril 2015 en France. Elle fut une personnalité au destin atypique. En ce qu'elle a

été première femme juriste, première femme président du Sénat et la première à accéder à la magistrature suprême, en assurant l'intérim



Photo : Wilfried Mbinch

Le cortège funèbre d'André Mba Obame.

au sommet de l'Etat, lors de la vacance du pouvoir observée en 2009, à la suite de la disparition d'Omar Bongo Ondimba. Les hommages de la

nation dignes de son rang lui ont été rendus le 23 avril, dans l'hémicycle de l'institution qu'elle dirigeait, le Sénat. Pendant que le peuple gabo-

nais était encore frappé par le deuil de celle qui a su gérer la transition, une autre disparition est survenue qu Gabon, celle de l'ancien ministre de l'Intérieur. C'est donc le 12 avril qu'André Mba Obame, non moins candidat à la Présidentielle de 2009, passe de vie à trépas. Il s'est éteint à l'hôpital de la Caisse de Yaoundé (Cameroun), après avoir résisté à une longue et pénible maladie. Les obsèques d'AMO ont d'ailleurs donné lieu à plusieurs rebondissements, avant son inhumation dans son Medouneu natal.

Eux aussi nous ont quittés en 2015

Jean-Louis Messan Rapontchombo, ancien Médiateur de la République décédé le 20 Janvier à Johannesburg.
-Marcel Alexandre Sandoungout « l'ancêtre comme il se faisait appeler » le doyen des sénateurs est décédé à l'âge de 88 ans à la polyclinique Chambrier dans la nuit du 28 Janvier.
-L'Abbé Noël Ngwa Nguema, membre fondateur du Mouvement de Redressement Nationale (MORENA) avait pris une part active aux manifestations de la Gare Routière en 1982 et initiateur du Fonds d'Aide à la Presse, il est décédé le 2 Mars. (Cameroun) à l'âge de 57 ans.

-Augustin Boumah, ancien Président de l'Assemblée Nationale (1980-1990), Membre de la Cour Constitutionnelle (Octobre 1991) est décédé le 23 Avril à Libreville à l'âge de 87 ans.
-Henri Bonnel Ebara, sénateur du département des plateaux (Léconi) et ce depuis la 3eme législature est décédé le 29 Mai à Libreville.
-Timothée Abili, Commandant en Chef en second des forces de Police Nationale, il est décédé le 17 juin à Libreville.
-Daniel Kombé Lékambo, ancien dirigeant de la Fédération des Syndicats de l'Education Nationale

(FESEENA), ancien député de l'Union Gabonaise pour la Démocratie et le Développement (UGDD) et membre de l'Union Nationale est décédé dans la nuit du 21 au 22 juin de suite d'un accident de circulation.
-Le Révérend Pasteur, Ernest Tomo, Zorobabel, décédé le 30 Juin à Libreville.
-Jacqueline Rawiri, épouse de l'ancien Président du Sénat, Georges Rawiri est décédée le 13 Août à Paris.
-Mbah Bekale Jules, Ambassadeur digne, ancien député et ancien maire du 2e arrondissement de la Commune de Libreville est décédé le 12 Octobre

dans sa 88e année.
-Tomas Souah, ancien Directeur Générale de Gabon Télécom et ancien Ambassadeur du Gabon en Afrique du Sud, il est décédé le 9 Novembre à Paris.
-Frédéric Meyo Bibang, historien Gabonais de renom s'est éteint le 21 Novembre à l'âge de 83 ans. Plusieurs générations se souviennent encore de « L'histoire est le récit de ce qui s'est passé autrefois ».
-Ella Ekogha Jean-Claude, Conseiller spécial du Président de la République et ancien Chef d'Etat-Major général des

Forces Armées est décédé le 22 Novembre à Libreville de suite d'une maladie.
-Léon Mébiame, ancien Premier Ministre (Avril 1975-Mai 1990), Candidat à l'élection Présidentielle de 1993 et Président de la Chambre de Commerce en fin 2008 est décédé dans la nuit du 17 au 18 Décembre à l'âge de 81 ans.
-Luc Marat Abyla, Président du groupe parlementaire du Parti Démocratique Gabonais (PDG) à l'assemblée Nationale, ancien proviseur du Lycée Nationale Léon Mba dans les années 1970-1980 est décédé dans la nuit du 21 au 22 décembre à Franceville.

Par Diudonné KENGUEL, chef de service Documentation

Ali Bongo lègue sa part d'héritage aux jeunes

J.O.

Libreville/Gabon

LE discours à la nation du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, le 17 août 2015, aura été marqué par la décision de léguer sa part d'héritage du défunt Omar Bongo Ondimba à la jeunesse gabonaise, une première depuis l'accession du Gabon à l'indépendance. Tout comme, il avait annoncé « également,

au nom des enfants d'Omar Bongo Ondimba, que nous avons décidé de céder à l'Etat, à titre gracieux, la propriété située près du camp de Gaulle, sur la voie express, dans le 1er arrondissement de Libreville. Elle sera destinée à créer une université au profit de la jeunesse gabonaise. De même, nous avons décidé de céder à l'Etat, pour le franc symbolique, deux propriétés en France ayant appartenu à Omar Bongo Ondimba. Il s'agit de deux hôtels particuliers situés rue de la Baume, dans le VIIIe arrondissement pour l'un, et rue Edmond Valentin, dans le VIIe arrondissement de Paris pour l'autre. Ces biens

immobiliers, qui feront désormais partie du patrimoine de l'Etat gabonais, seront affectés à un usage diplomatique et culturel », avait précisé président de la République. Matérialisant cette promesse, le ministre du Budget, garant du patrimoine immobilier de l'Etat, Christian Magnagna, a transféré, en présence du secrétaire général de la présidence de la République, Étienne Massard Kabinda, le 23 novembre 2015, la résidence du Camp de Gaulle au ministre de l'Enseignement supérieur, Denise Mekamne, chargé de mettre en œuvre le projet de création d'une université.



Photo : Gildas Roméo Mouniemo

L'acte de cession du domaine des Charbonnages.

Cour constitutionnelle/ Annulation de l'ordonnance N° 15/PR 2015 du 11 août 2015

L'amateurisme gouvernemental au révélateur

J.K.M

Libreville/Gabon

SUITE à la saisine du Barreau du Gabon, la Cour constitutionnelle a annulé, le 7 décembre dernier, l'ordonnance N°15/PR/2015 du 11 août 2015 portant organisation et fonctionnement de la Justice au

Gabon. Mettant, de fait, un terme à l'une des réformes initiées par le 2e vice-Premier ministre, ministre de la Justice et des Droits Humains, Garde des Sceaux, Séraphin Moundounga. Du coup, c'est l'institutionnalisation des tribunaux spéciaux chargés de la répression de la délinquance financière qui était abrogée. Cette décision de la Haute juridic-

tion a suscité plusieurs interprétations. D'aucuns ont cru voir une expression de l'affirmation de l'indépendance de la gardienne de la loi par rapport au pouvoir exécutif. D'autres, un étalage au grand jour de l'incompétence des initiateurs de ce texte. D'autant que, dans l'énoncé de ses motifs, la Cour constitutionnelle a relevé plusieurs incohérences juridiques. Des ca-

rences liées sans doute à l'amateurisme des concepteurs du texte. Plusieurs observateurs s'attendaient à ce qu'ils tirent toutes les conséquences de la décision de la Haute juridiction, il n'en a rien été. Reste que, dans l'opinion, l'image de certains membres du gouvernement a été largement écornée. De quoi élargir davantage le fossé entre les politiques et le peuple.



Photo : DR

Les juges constitutionnels ont annulé l'ordonnance portant organisation et fonctionnement de la Justice au Gabon.